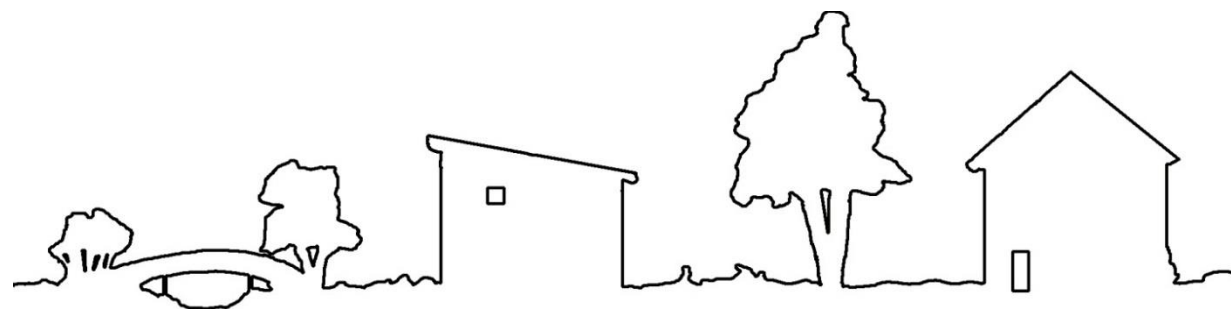




# Commune du BONO (56)

*Révision du Plan Local d'Urbanisme*



## 2. Projet d'aménagement et de développement durables

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 25 novembre 2019

Le maire,



# 1. PRÉSERVER LE CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DU BONO

## Valoriser les monuments et lieux exceptionnels qui permettent de retracer l'histoire maritime de la commune

- Mettre en valeur les berges de la rivière et l'histoire ostréicole du territoire, poursuivre la réalisation d'un parcours d'interprétation de ce patrimoine.
- Poursuivre l'entretien et la restauration des sentiers côtiers, de la Baie de Kerdréan au Moulin de Kervilio
- Préserver et mettre en valeur l'ambiance particulière du port et du vieux pont

## Valoriser le patrimoine culturel, exceptionnel ou ordinaire, dont recèle le territoire

- Promouvoir l'héritage archéologique de la commune, notamment dans le cadre de la demande de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Préserver le bâti patrimonial, dans le bourg comme en campagne, notamment en permettant le changement de destination des bâtiments agricoles présentant un intérêt patrimonial et/ou architectural
- Mettre en valeur les éléments du patrimoine vernaculaire, qui marquent le territoire et l'identité de la commune : chapelle de Bequerel, moulin de Kervilio, croix, fontaines, lavoirs, ...

## Préserver la mosaïque paysagère du territoire

- Assurer la pérennité des paysages emblématiques de la rivière du Bono
- Garantir la préservation des espaces proches du rivage en y limitant l'urbanisation
- Préserver les paysages naturels et agricoles de l'arrière-pays, ainsi que les coupures d'urbanisation
- Protéger les paysages urbains, notamment les vues et percées sur le port et la rivière
- Préserver la frange littorale du bourg

## Soigner les transitions paysagères entre le bourg et la campagne

- Favoriser l'intégration paysagère des futures opérations d'aménagement.
- Améliorer la qualité paysagère des entrées de bourg.
- Poursuivre les efforts d'intégration de la RD101 en tant qu'élément participant au fonctionnement global du bourg

# 1. PRÉSERVER LE CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DU BONO

## Conserver le patrimoine naturel riche, support du cadre de vie et de l'attractivité de la commune

- Respecter les périmètres de protection réglementaires pour favoriser la biodiversité et garantir la présence de milieux naturels et d'espèces protégées sur le territoire.
- Identifier et préserver les éléments constituant la trame verte et bleue du territoire : protéger les réservoirs de biodiversité (boisements, zones humides, milieux naturels ouverts) et les corridors écologiques (cours d'eau, réseau bocagers).
- Préserver les milieux littoraux spécifiques et notamment les espaces remarquables du littoral et la bande des 100m. Préserver les vasières et les pré-salés de l'étang de Kervilio, de la baie de Kerdréan, ...
- Poursuivre les efforts réalisés pour améliorer la qualité de l'eau
- Limiter les ruptures de continuités écologiques en maîtrisant le développement urbain du territoire. Assurer le maintien des espaces de perméabilité au Sud-est du territoire par la préservation du réseau bocager, en cohérence avec les communes voisines de Baden et de Plougoumelen.
- Favoriser la présence de la nature en ville en maintenant des espaces ouverts et naturels dans le tissu urbain : préserver la biodiversité au bourg par la mise en place d'une coulée verte, en lien avec les milieux naturels situés au Nord et au Sud du territoire. Faire de la trame verte et bleue un élément de composition du projet urbain au niveau du cimetière. Mettre en valeur la nature en ville par l'accessibilité de ces espaces, notamment au Nord du terrain de foot.

## Assurer un développement raisonné, en adéquation avec la capacité d'accueil du territoire

- Anticiper l'arrivée de nouveaux habitants et sécuriser la ressource en eau potable
- Etablir un projet de développement qui tienne compte de la capacité de charge des équipements d'assainissement
- Limiter l'imperméabilisation des sols pour favoriser une gestion pérenne des eaux pluviales
- Limiter la production de déchets et favoriser le recyclage
- Lutter contre le recours aux espèces végétales invasives dans les aménagements
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables dans les projets d'aménagement et mener une politique d'économie d'énergie et de lutte contre les gaz à effet de serre
- Tenir compte du risque de submersion marine dans les projets d'aménagement, pour assurer la sécurité des personnes et des biens à long terme
- Anticiper les aménagements en tenant compte de l'exposition au bruit, notamment de part et d'autre de la RD101.

## 2. POURSUIVRE LA DYNAMIQUE D'INSTALLATION DES MENAGES A L'ANNEE

### Accompagner la croissance démographique et l'arrivée de nouveaux ménages sur la commune

- Calibrer le document d'urbanisme pour une population d'environ 3000 habitants à l'horizon 2030, soit environ 500 habitants et 320 logements supplémentaires.
- Echelonner l'accueil des nouveaux ménages pour garantir un développement vertueux à long terme.
- Mettre en œuvre les conditions de l'intégration des nouveaux habitants à la vie locale.
- Freiner le développement des résidences secondaires, la commune n'a pas vocation à devenir un territoire de villégiature particulièrement marqué par la saisonnalité.

### Favoriser la mixité sociale et générer les possibilités d'un parcours résidentiel complet

- Créer les conditions nécessaires à l'installation de jeunes ménages et de primo-accédants, en intégrant notamment dans le PLU les objectifs prévus par le PLH : sur les 320 logements prévus, une partie sera réservée à des logements locatifs sociaux et à des logements en accession aidée.
- Poursuivre la diversification du parc de logements, en accentuant notamment l'offre en logements locatifs. Le document d'urbanisme prévoit également la diversification des types d'habitat, en compatibilité avec les dispositions du PLH : des logements futurs seront réalisés sous forme de collectifs, sous forme de logements groupés et sous forme de logements individuels.
- Accompagner les projets tournés vers le logement des seniors, notamment ceux participant à l'aide au maintien à domicile.

### Assurer l'adéquation entre l'offre en équipements et services et les besoins d'une population croissante et mixte

Identifier et anticiper les besoins des populations spécifiques : les enfants, les jeunes, les seniors, ...

Identifier et anticiper les besoins en matière d'équipements culturels

# 3. AFFIRMER LA POLARITE URBAINE DU BOURG DU BONO

## Organiser la densification et le renouvellement urbain, afin de limiter l'impact de l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles du territoire

- Plus de la moitié des nouveaux logements prévus par le document d'urbanisme seront réalisés à l'intérieur du tissu urbain existant, en compatibilité avec les dispositions du SCoT.
- Les besoins fonciers en extension seront à vocation principale d'habitat et seront localisés dans la partie Sud de la ZAC de Mané-Mourin Lavarion.
- Il est prévu de réduire la consommation foncière d'environ 20% par rapport à la précédente décennie.
- Le foncier non bâti du bourg pourra faire l'objet de dispositions particulières visant à maîtriser la qualité des projets d'aménagement

## Favoriser le rattachement du port à la dynamique urbaine du centre bourg

- Mettre en valeur la rue Pasteur et son passé animé de rue commerçante.
- Mettre en valeur le Port et ses relations avec la Place de la République, par la rue Pasteur et par la rue du Port.
- Préserver le cachet architectural et paysager du Port et des rues attenantes.

## Organiser le stationnement et les circulations dans la commune et particulièrement dans le bourg

- Anticiper les besoins en stationnement liés au développement du territoire, et optimiser les espaces de stationnement.
- Mettre en place les outils pour limiter les pics de circulation et de stationnement pendant la saison estivale, notamment en lien avec la demande de classement UNESCO.
- Favoriser le développement des circulations douces, pour les déplacements de proximité dans le centre bourg comme pour les itinéraires de découverte du territoire.

## 4. ENTREtenir LA DIVERSITE ET LE DYNAMISME DES ACTIVITES ECONOMIQUES

### Préserver les activités primaires, agricoles, aquacoles et maritimes, qui sont facteurs de l'identité du territoire

- Revaloriser les terres agricoles et leur productivité, protéger les sites d'exploitation et le foncier, afin de conserver une activité agricole sur le territoire.
- Favoriser les projets tournés vers une agriculture raisonnée.
- Préserver les sites de production aquacole existants sur le territoire.
- Mettre en valeur les berges de la rivière et leur patrimoine ostréicole ainsi que le port et la pêche, afin d'entretenir l'identité maritime du Bono.
- Préserver l'accessibilité au port par la mer pour la sécurité et les différentes activités maritimes, par le désenvasement de la rivière.

### Maintenir le dynamisme commercial du bourg

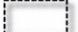






















- Garantir la préservation des commerces et services existants dans le bourg
- Offrir la possibilité de création de nouveaux commerces et services dans le bourg
- Revaloriser la dynamique commerciale de la rue Pasteur
- Favoriser la vente de produits par circuits-courts

### Favoriser le développement des activités artisanales

- Valoriser et optimiser le foncier de la zone d'activités artisanales de Kerian
- Favoriser la mixité fonctionnelle des tissus urbains, pour les activités économiques ne générant pas de nuisances

### Développer les activités touristiques et de loisir en s'appuyant sur la richesse et le patrimoine du Bono

- Anticiper les retombées pour le territoire liées à la demande de classement UNESCO : circulations, stationnements, fréquentation des commerces et services, fréquentation des espaces naturels.
- Permettre le bon fonctionnement et le développement des structures d'hébergement touristique du territoire.
- Accompagner le développement de la plaisance et des activités nautiques, non polluantes, adaptées à la configuration locale (yole, paddle, canoé, ...).
- Développer et mettre en valeur les itinéraires doux de découverte du territoire, sur le littoral et dans l'arrière-pays.
- Préserver le caractère convivial et dynamique du bourg.

-  Limites communale entre Le Bono, Plougoumelen et Baden
-  Affirmer la polarité urbaine du bourg
-  Le Govello, en continuité du bourg de Baden
-  Principal pôle d'équipement du territoire
-  Mettre en valeur la rue Pasteur et le Port et les rattacher à la dynamique générale du bourg
-  Concentre les besoins fonciers en extension dans la partie Sud de la ZAC de Mané Mourin Lavarion
-  Valoriser et optimiser le foncier à vocation économique de la zone d'activités de Kerian
-  Poursuivre les efforts pour intégrer la RD101 dans le fonctionnement global du bourg
-  Améliorer la qualité paysagère des entrées de bourg
-  Anticiper et organiser les besoins en stationnement
-  Protéger les vues et les percées sur le port et la rivière
-  Mettre en valeur les berges de la rivière et poursuivre l'entretien et la restauration des sentiers côtiers
-  Favoriser les itinéraires de découverte du territoire
-  Préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel emblématique
-  Préserver les paysages naturels et agricoles de l'arrière-pays
-  Protéger les sites d'exploitation et le foncier agricole
-  Protéger les réservoirs de biodiversité (boisements, zones humides, ...)
-  Préserver les milieux littoraux et poursuivre les efforts pour améliorer la qualité de l'eau
-  Continuité écologique à conserver
-  Continuité écologique à renforcer par la mise en valeur d'une coulée verte, s'appuyant sur les liaisons douces existantes et permettant de relier les grands espaces de nature situés au Nord à ceux situés au Sud
-  Préserver les sites de production aquacole existants et historiques
-  Accompagner le développement de la plaisance et des activités nautiques
-  Permettre le développement des structures d'hébergement touristiques

